

CLICKIMPÔTS : OFFRE SPECIALE

RESERVEE AUX CONSEILLERS OMNIUM FINANCE

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Nous avons souhaité proposer à l'ensemble du réseau la possibilité d'acquérir à un tarif attractif un logiciel permettant de réaliser les déclarations fiscales des investisseurs : ClickImpôts Pro, une version complète et professionnelle de la version destinée aux particuliers que vous connaissez peut-être déjà.

Nous attirons votre attention sur le fait que la version destinée aux particuliers n'autorise pas une utilisation professionnelle du logiciel.

ClickImpôts : La solution pour toutes les déclarations de vos clients

ClickImpôts Pro, avec une licence permettant une utilisation dans un cadre professionnel, vous permet de traiter :

- Les déclarations suivantes :
 - 2042, 2042 S, 2042 C (déclaration générale) ;
 - Annexe 2041 GE (dispositif Girardin) ;
 - 2044, 2044 S (revenus fonciers) ;
 - 2074 (plus-values mobilières) ;
 - 2047 (revenus encaissés à l'étranger) ;
 - 2072 (SCI) ;
 - 2725 (ISF) et annexes ISF.
- La saisie et l'impression au format officiel des déclarations citées plus haut ;
- L'obtention de résultats complets et détaillés ;
- Le calcul de l'IR et du taux d'imposition ;
- Un nombre de dossiers illimité ;
- La reprise des dossiers d'une année sur l'autre ;
- L'impression de l'avis d'imposition et des contributions sociales...

Une offre spéciale réservée aux conseillers

L'utilisation complémentaire de cet outil pour traiter de façon simple, efficace et fiable les déclarations avec Topinvest pour vos simulations d'investissement, vous permettra d'optimiser votre relation client.

ClickImpôts Pro vous est aujourd'hui proposé au tarif préférentiel de 55 € (version téléchargeable) ou 60 € (version CD-Rom) au lieu de respectivement 100 € et 110 € (tarif public). Cette offre spéciale est subordonnée à la commande d'au moins 50 exemplaires par les conseillers du Groupe. Si le nombre de commandes s'avérait insuffisant pour bénéficier de ce tarif exceptionnel, le logiciel serait facturé au prix public.

De l'engouement pour ce produit dépendront des conditions tarifaires plus compétitives pour les années à venir.

Commandez vite !

Vous pouvez dès à présent, et avant le 15 avril, renvoyer le bon de commande par fax ou courrier comme indiqué sur le bon.

Accédez au bon de commande [en cliquant ici](#).

Plus tôt le seuil des 50 commandes sera atteint, plus tôt le logiciel pourra vous être livré.

Le Service Information reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Séverine SALINIER
Responsable Service Information